


Pièces à fournir :

Carte d'identité	Passeports
Dans tous les cas :	
<ul style="list-style-type: none">- <u>Imprimé de récapitulatif</u> de prédemande (flash code) + numéro de pré demande- <u>1 photographie d'identité</u> récente de moins de 6 mois et parfaitement ressemblante, de face, tête nue bouche fermée, fond uniforme, format 35 * 45 mm	
<p><i>Les photos d'identité doivent être récentes (prises il y a moins de 6 mois) et ressemblantes. Elles doivent être prises par un professionnel ou dans une cabine utilisant un système agréé par le ministère de l'intérieur. C'est le demandeur du titre d'identité qui fournit ses propres photos</i></p>	
<ul style="list-style-type: none">- <u>Un justificatif de domicile</u> :	
<p><i>Un seul justificatif de domicile est nécessaire. Il doit comporter votre nom et votre prénom et doit être récent : moins d'un an à la date de dépôt de la demande. Il peut s'agir par exemple d'un des documents suivants :</i></p>	
<ul style="list-style-type: none">• <i>Facture d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone (y compris de téléphone mobile)</i>• <i>Avis d'imposition ou certificat de non-imposition</i>• <i>Justificatif de taxe d'habitation</i>• <i>Attestation ou facture d'assurance du logement</i>• <i>Quittance de loyer ou titre de propriété</i>• <i>Relevé de la Caf mentionnant les aides liées au logement</i>	
<p><i>La copie d'une facture électronique est acceptée.</i></p>	
<p> <i>concernant les femmes mariées : si le justificatif de domicile est au nom du mari, il est impératif que le prénom de l'épouse apparaisse sur le document.</i></p>	
<p><i><u>Si vous habitez chez un proche</u> (parent, ami...), il faut présenter les 3 documents suivants :</i></p>	
<ul style="list-style-type: none">✓ <i>Pièce d'identité de la personne qui vous héberge (original + photocopie)</i>✓ <i>Lettre de l'hébergeant signée certifiant que vous habitez chez elle de manière stable ou depuis plus de 3 mois (original)</i>✓ <i>Justificatif de domicile récent (moins d'un an) au nom de l'hébergeant (original + photocopie)</i>	

Selon les cas

- Les timbres fiscaux : en fonction de la demande
- Les anciens titres : en cas de renouvellement
- La pièce d'identité du représentant légal pour les mineurs
- Acte de naissance de moins de 3 mois

Dans les cas suivants (majeur et mineur) :

- ✓ Première demande
- ✓ Titre à renouveler en cas de perte ou vol, expiré depuis + 5 ans

Acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) de moins de 3 mois : original (sauf en cas de naissance à l'étranger ou dans une ville dont l'état civil est dématérialisé)

Dans le cas où l'intéressé ne peut fournir un autre titre d'identité sécurisé.

- Déclaration de perte ou de vol
- Pour les dossiers mineurs :
 - ✓ Justificatif de l'autorité parentale (jugement de divorce....) pour les mineurs
 - ✓ Si résidence alternée : justificatif de domicile et pièce d'identité de l'autre parent
- Autres :
 - ✓ *Justificatif nom d'usage (nom d'épouse...) : fournir extrait d'acte de mariage ou livret de famille*
 - ✓ *Justificatif de nationalité française*
 - ✓ *En cas d'urgence : justificatif de l'urgence (voyage scolaire, réservation...)*